Nations Unies S/PV.4020



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4020e séance

Jeudi 8 juillet 1999, à 11 h 10

New York

Président :	M. Syed Hamid Albar	(Malaisie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Moura
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité et consolidation de la paix après les conflits

Désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix

99-85571 (F)

La séance est ouverte à 11 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Baboucarr-Blaise Ismaila Jagne, Représentant permanent de la Gambie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juin 1999. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Jagne pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil, le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité et consolidation de la paix après les conflits

Désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix

Le Président (*parle en l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, du Bangladesh, de la Croatie, d'El Salvador, de la Finlande, du Guatemala, de l'Indonésie, du Japon, du Mozambique, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée et de l'Afrique du Sud, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Smith (Australie), M. Chowdhury (Bangladesh), M. Simonović (Croatie), M. Meléndez-Barahona (El Salvador), Mme Korpi (Finlande), M. Rosenthal (Guatemala), M. Wibisono (Indonésie), M. Yamazaki (Japon), M. Santos (Mozambique), M. Hughes (Nouvelle-Zélande), M. Lee (République de Corée) et M. Vermeulen (Afrique du Sud) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité va tenir un débat public sur la question ayant trait au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix, dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité et de la consolidation de la paix après les conflits.

Je donne la parole à la Vice-Secrétaire générale.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Je suis très heureuse d'être ici aujourd'hui pour partager quelques idées sur le rôle que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion jouent dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les conflits avec lesquels le Conseil de sécurité est aux prises aujourd'hui rendent ces tâches particulièrement urgentes. Ces conflits ne sont très souvent que des guerres civiles internes, avec quelques incidences transfrontières ou internationales. Ils ont tendance à se dérouler dans des pays pauvres et s'accompagnent de vastes vagues de personnes déplacées et de réfugiés.

Les armes de petit calibre facilement disponibles, notamment les mines terrestres, sont des armes de choix. Et souvent, l'on trouve parmi les combattants de jeunes enfants enrôlés comme soldats. Bref, il s'agit de situations extrêmement complexes et explosives. Pour nous de l'extérieur, la tâche visant à aider les pays touchés à trouver le chemin de la paix et du développement représente un énorme défi.

Dans ce défi, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion sont des tâches distinctes, mais des tâches qui très souvent se chevauchent et qui, dans tous les cas, doivent être abordées comme faisant partie d'un processus intégré de consolidation de la paix.

Il s'agit également de tâches extrêmement sensibles. Elles font intervenir des questions fondamentales portant sur l'étendue de l'autorité de l'État, le cours du développement

économique, et la cohésion sociale. De plus, dans la plupart des cas, le succès est fondé tant sur le désir des parties de rendre leurs armes que sur l'appui indéfectible de la communauté internationale — combinaison difficile à réaliser.

L'Organisation des Nations Unies a été chargée de procéder au désarmement des combattants dans des opérations de maintien de la paix en Afrique, en Asie du Sud-Est, en Amérique centrale et dans les Balkans. Chacune de ces expériences est distincte, et reflète les conditions particulières d'un pays, les termes de l'accord de paix et le mandat approuvé par le Conseil de sécurité. Mais certaines définitions générales s'appliquent.

Au sens strict du terme, le désarmement est le rassemblement et le cantonnement des combattants et la remise volontaire de leurs armes aux forces de maintien de la paix, qui assurent alors l'entreposage en toute sécurité des armes et décident de leur sort final. Dans la plupart des cas, la responsabilité du rassemblement des combattants incombe à la partie à désarmer, comme cela est mentionné dans un accord de paix.

D'un point de vue technique, le déminage est une tâche distincte. Mais c'est aussi un élément essentiel de la plupart des opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits, et il s'agit d'une tâche plus aisée lorsque l'on peut s'assurer la coopération active des parties au conflit.

En règle générale, le désarmement des civils ne relève pas de la responsabilité d'une opération de maintien de la paix, mais cette tâche incombe plutôt aux autorités nationales, parfois avec l'assistance de la communauté internationale. Toutefois, en appuyant les efforts de renforcement des capacités nationales de maintien de l'ordre, une opération de maintien de la paix peut jouer un rôle décisif en créant un environnement dans lequel la population ne juge pas les armes nécessaires.

Les programmes de rachat ont été considérés comme un moyen utile d'accélérer le désarmement et de faire progresser les processus de paix après les conflits et dans les régions où règne l'insécurité. Les rachats peuvent se révéler très avantageux si leur calendrier est établi de manière appropriée. Cependant, l'expérience a montré que, s'ils ne sont pas faits en temps opportun, les échanges d'armes qui occasionnent des paiements financiers directs à des particuliers risquent réellement d'avoir un effet déstabilisateur.

Par exemple, les programmes de rachats civils risquent de compromettre le désarmement militaire, au cours duquel les combattants reçoivent de leurs chefs les instructions de remettre leurs armes mais ne sont pas payés pour le faire. En outre, la fixation d'un prix élevé pour ces armes en vue d'encourager le désarmement risque de créer un marché artificiel de ces armes, et de susciter une grande circulation d'armes dans le pays et la région avoisinante.

Il est donc souhaitable d'adopter une approche prudente, même lorsque des incitations non financières sont utilisées. La décision finale devrait tenir compte du contexte général de la prolifération et des effets éventuels aux niveaux local, national et régional. Les programmes de collecte des armes pourraient être liés à des mesures d'incitation telles que la fourniture d'emplois ou de formation, que l'on ne peut pas facilement convertir en argent liquide, et liés à des initiatives de développement bénéficiant à des communautés entières.

L'expérience a également montré que si les ex-combattants ne disposent pas de moyens de subsistance une fois retournés dans la vie civile, ils peuvent être tentés de porter ces armes et de commettre des actes de banditisme, déstabilisant ainsi le processus de paix. Le désarmement doit être complété par une démobilisation générale et des programmes de réinsertion.

Le processus de démobilisation englobe l'immatriculation, les examens médicaux et l'assistance aux combattants afin de pouvoir répondre à leurs besoins élémentaires immédiats, ainsi que le transport jusqu'à chez eux, et parfois leur intégration dans une force militaire unifiée.

Enfin, la réinsertion implique toute une série de mesures pour aider les ex-combattants à s'adapter à une vie civile productive. Cette assistance doit être octroyée aux réfugiés et aux déplacés qui regagnent leur foyer, ainsi qu'aux combattants démobilisés et à leur famille. Cela comprend des mesures pour l'emploi et des programmes de microcrédit, de formation professionnelle et d'éducation.

De toute évidence, la réinsertion est un processus économique et social à long terme qui doit se poursuivre même après la fin du mandat d'une opération de maintien de la paix.

Le débat d'aujourd'hui aura certainement une large portée. Nous ne devons pas douter de la capacité de la communauté internationale à apporter un appui important

aux processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Qu'il me soit permis de suggérer que la réussite de ces processus dépendra dans une large mesure de la façon dont nous prendrons conscience des considérations suivantes.

Premièrement, il faut inclure dans les accords de paix les conditions de dépôt des armes et des munitions lorsque ces accords sont en phase de négociation afin que cette question ne fasse pas obstacle à la paix à un stade ultérieur.

Deuxièmement, il est essentiel de planifier le financement des opérations. Commencer un programme sans disposer des ressources nécessaires pour le mener à bien risque de susciter des attentes de la part des ex-combattants qui ne pourront être satisfaites. Ceci peut s'avérer très déstabilisateur. Le financement au moyen de contributions volontaires des projets de démobilisation peut également entraîner des problèmes, comme des retards dans la réception des contributions, qui peuvent mettre la totalité du processus en danger. Les États Membres sont encouragés à contribuer au Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour le développement qui a été mis en place pour traiter des armes de petit calibre et qui inclut un volet de collecte et de destruction des armes. Les institutions internationales comme la Banque mondiale peuvent également fournir un appui financier et technique important mais il doit y avoir une coopération étroite entre la Banque et l'opération de maintien de la paix concernée.

Troisièmement, les besoins spécifiques des enfants soldats, notamment des filles, devraient, le cas échéant, être considérés comme un élément crucial du mandat des opérations de maintien de la paix. On estime que plus de 300 000 enfants de moins de 18 ans ont servi dans des conflits à travers le monde entre 1995 et 1997. Certaines opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont inclus une composante portant spécialement sur la démobilisation des enfants soldats. Des institutions des Nations Unies, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi que des organisations non gouvernementales ont mis en place des programmes spéciaux pour ces enfants, notamment des services d'orientation, d'éducation et de réunification des familles.

Nous devons cependant aller plus loin. Le problème ne sera pas résolu tant que la communauté internationale n'aura pas adopté une approche concertée, qui doit traiter des causes et des conséquences du recrutement des enfants, c'est-à-dire les facteurs sociaux, économiques et politiques qui incitent les enfants à devenir soldats. Le Conseil de sécurité doit à l'avenir faire des besoins des enfants soldats une préoccupation centrale lorsqu'il examine les crises spécifiques, lorsqu'il donne un mandat à une opération de rétablissement ou de maintien de la paix et lorsqu'il élabore des programmes de consolidation de la paix. Il est également bon de se souvenir que la démobilisation des enfants soldats, et des enfants qui sont poussés à jouer d'autres rôles dans le cadre de l'effort de guerre, peut être un élément favorable aussi bien qu'un problème. Cela peut être la première chose sur laquelle se mettent d'accord les parties à un conflit et constituer le point de départ d'un dialogue pouvant déboucher sur un cessez-le-feu et un accord plus large.

Quatrièmement, le déploiement d'une mission politique de suivi après la fin ou le retrait d'une opération de maintien de la paix peut permettre d'éviter un échec ou une rechute dans l'insécurité. Intégrer à ces missions des experts en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion n'est peut-être pas une mesure évidente mais elle se révélera certainement très utile.

Enfin, une campagne publicitaire et médiatique dynamique — menée en vue d'éduquer la population et de la sensibiliser aux efforts en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion — doit être intégrée dans l'opération dès le début.

Le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants après les conflits est enraciné dans une perspective plus large de recherche de la paix. La communauté internationale, agissant par l'intermédiaire des Nations Unies, a un véritable rôle à jouer en la matière. J'attends avec intérêt d'entendre les points de vue des membres sur la question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale de sa déclaration.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir assumer la présidence de cette séance et remercie la délégation malaisienne pour avoir pris l'initiative, pendant la période durant laquelle elle préside le Conseil de sécurité, d'examiner la question essentielle du désarmement et de la réinsertion des ex-combattants.

Monsieur le Président, cette initiative illustre sans aucun doute l'importance que vous accordez à cette question et au rôle joué par les Nations Unies dans ce domaine, dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La communauté internationale est victime de la persistance des conflits, qui est un facteur de déstabilisation et d'insécurité dans de nombreuses régions du monde. Parmi les principales causes de la persistance de ces conflits se trouvent le trafic des armes — en particulier des armes légères —, leur distribution et leur stockage. Il s'agit là d'un problème qui menace la sécurité nationale, régionale et internationale. Le développement de ces régions se voit affecté par le manque de stabilité.

Au cours de ces dernières années, certaines régions stables ont commencé à réaliser des progrès économiques et politiques substantiels. Mais dans d'autres parties du monde, ces progrès sont encore compromis par des conflits. Arrêter ces conflits et empêcher leur résurgence continuent de figurer parmi les principales préoccupations des Nations Unies.

Il est tout à fait clair que les États ont un droit souverain à la légitime défense, ce qui implique l'acquisition de matériel de défense. Cependant dans l'intérêt de l'humanité, le minimum de ressources devrait être consacré à des fins militaires. Il est donc important que les pays s'efforcent de diminuer leurs dépenses militaires et se concentrent sur le développement économique, social et humanitaire.

Nous avons constaté, ces dernières années, une augmentation des trafics d'armes. Afin d'enrayer ce phénomène, il nous faut déterminer la source de ces flux d'armes. Il s'agit là d'un élément fondamental dans le cadre de tout effort visant à contrôler ce commerce. Les exportateurs d'armes sont responsables, bien qu'indirectement, de l'exacerbation de ces conflits, et une attention particulière doit être accordée au rôle joué par les négociants d'armes dans l'exportation de ces armes dans les zones de conflit. À cet égard, il serait souhaitable d'examiner la contribution apportée par les comités des sanctions du Conseil de sécurité dans l'étude de ces questions afin de pouvoir traiter ce problème de manière efficace. Le Conseil de sécurité doit se pencher sur cette question de toute urgence et étudier notamment le rôle que les Nations Unies pourraient jouer dans la collecte et la diffusion des informations pertinentes. Nous saluons également les efforts déployés par le Secrétaire général pour faire porter l'attention sur le problème du trafic des armes légères et de petit calibre, en particulier en Afrique.

Les opérations de maintien de la paix ont contribué de façon importante à enrayer la reprise des conflits et elles ont joué un grand rôle dans la consolidation de la paix et de la sécurité après le conflit. Il s'agit là d'une nouvelle tâche qui, en toute logique, leur a été confiée. Le maintien et la consolidation de la paix après le conflit exigent d'énormes efforts. C'est pourquoi il est maintenant essentiel que la communauté internationale appuie les efforts visant à renforcer les structures économiques, sociales et sécuritaires. C'est pourquoi nous appuyons le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans l'instauration et la consolidation de la paix dans les situations d'après conflit. À cet égard, nous devons coordonner l'action à mener pour faire face aux conflits internationaux de façon qu'elle soit au diapason des désirs de la partie concernée, puisque sans la volonté politique de cette partie, il est impossible de progresser dans le processus de paix. L'existence d'un engagement véritable de la part des parties au conflit est l'une des conditions préalables au succès du processus de paix. Nous nous félicitons, à cet égard, de l'intention manifestée par l'ONU de créer des forces de maintien de la paix en Haïti et en Guinée-Bissau. Nous espérons que cette expérience sera imitée ailleurs, si elle aboutit.

L'expérience de l'ONU et d'autres organisations internationales au cours de ces dernières années confirme les propos contenus dans l'Agenda pour la paix, publié en 1992 par le Secrétaire général. Ce dernier y soulignait, en effet, que la multiplicité des tâches à accomplir exige une véritable coopération entre les diverses institutions et organisations internationales, ainsi qu'au niveau régional. Cela exige également la participation active des États Membres de l'ONU.

Nous en venons maintenant aux questions pratiques du débat d'aujourd'hui : le désarmement des ex-combattants et leur réinsertion dans la société. Cette question comporte deux processus séparés mais complémentaires : le désarmement des ex-combattants, puis, dans un deuxième temps, leur réinsertion dans la société. Il importe d'expliquer les avantages que comporte un désarmement des ex-combattants préalable à leur réinsertion. En effet, s'ils ne sont pas d'abord désarmés, le conflit ne pourra que reprendre de plus belle. On a observé ce problème dans de nombreux points chauds du globe, où les institutions et structures vitales n'ont pas reçu l'appui nécessaire à la reprise de leur tâche normale dans le pays en conflit, tâche sans laquelle la reprise du conflit est inévitable.

Les médias nous ont donné de nombreux exemples d'enfants et de jeunes hommes en haillons et pieds nus portant des armes modernes et perfectionnées. Comment pouvons-nous, dans de tels cas, mettre fin aux conflits? Dans de telles situations, il n'est pas surprenant que des conflits se soient prolongés pendant plus de 20 ans. Et rien à l'horizon ne permet d'entrevoir une fin prochaine à ces conflits.

Le désarmement des combattants est une question extrêmement importante et même si le débat d'aujourd'hui porte sur les ex-combattants, il est bon de rappeler qu'ils ne deviennent des ex-combattants que si nous insistons pour les désarmer et si nous encourageons le désarmement en général. Faute de quoi, de tels conflits s'éternisent et nous sommes mis, dans les guerres prolongées, devant le fait accompli, comme c'est le cas dans plusieurs pays, qui, après plusieurs années, ne sont plus connus que comme zones de conflits.

Si nous sommes en mesure de désarmer les combattants pour en faire des ex-combattants, nous pouvons alors passer à la seconde phase du problème : leur réinsertion dans la société. Nous considérons, quant à nous, cette réinsertion des ex-combattants comme une tâche encore plus épineuse que le désarmement. Certes, le désarmement est une activité dangereuse, si les combattants refusent de rendre leurs armes. Toute personne qui entreprend ce travail de désarmement est mise en danger par ceux qui refusent de rendre leurs armes.

Le processus de réinsertion passe, lui, par un certain nombre de facteurs, dont le plus important est la volonté des combattants de rendre leurs armes, après s'être habitués à vivre dans la guerre et avoir connu les nombreuses formes d'agression, de pillage et de violence qui accompagnent les combats.

Si un désarmement réussi suppose que toutes ces difficultés peuvent être surmontées, le processus de réinsertion suppose une situation économique propice à cette réinsertion, qui doit comprendre l'offre d'emplois adaptés et la prestation des services sociaux et économiques nécessaires. Soyons réalistes et demandons-nous combien de pays en développement qui sont actuellement en paix ont les moyens de répondre aux besoins économiques et sociaux de leurs citoyens. Que peut-il en être, alors, de la situation économique et sociale des pays en conflit? Ce n'est une nouvelle pour personne que les camps de réfugiés, remplis de victimes de conflits, sont devenus des centres où l'on distribue des armes, ou que les réfugiés participent, volontairement ou involontairement, aux conflits. Bien que le désarmement et la démobilisation des ex-combattants précèdent la phase de réinsertion, celle-ci est donc bien la plus complexe, en raison des énormes exigences et de la difficulté à les satisfaire.

Ce n'est que rarement que l'Organisation des Nations Unies a réussi, malgré tous ses efforts, dans cette tâche de désarmement, de démobilisation puis de réinsertion, même si certains succès restent en mémoire. Nous devons nous souvenir que ceci n'est pas dans les possibilités de l'Organisation. Même si elle est chargée, dans le cadre de la Charte, de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Organisation ne peut rien devant l'énorme pouvoir qu'ont les marchands d'armes d'exacerber les conflits existants et d'en provoquer de nouveaux. C'est particulièrement vrai dans le climat actuel de mondialisation, qui a ses bons et ses mauvais aspects, et dans la facilité de communication que cette mondialisation implique.

Le débat public qui se tient aujourd'hui au Conseil de sécurité s'inscrit dans les efforts internationaux pour étudier cette question. Nous espérons que les positions et les opinions exprimées ici déboucheront sur une solution positive à ces problèmes. Pour terminer, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de l'appui de ma délégation à la déclaration présidentielle proposée par la délégation malaisienne, qui doit être publiée à l'issue de ce débat.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni salue chaleureusement l'initiative prise par la Malaisie de tenir un débat public sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix. Un désarmement, une démobilisation et une réinsertion efficaces sont en effet absolument essentiels à la construction d'une paix et d'une sécurité durables dans les sociétés, après un conflit.

Nous sommes également reconnaissants au Département des opérations de maintien de la paix du non-document qu'ils ont diffusé, qui représente un bon point de départ pour le débat d'aujourd'hui. Nous nous félicitons des projets du Département concernant l'élaboration d'un manuel exposant les principes et directives pratiques du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion dans un environnement de maintien de la paix, et nous attendons avec intérêt sa publication.

Le débat d'aujourd'hui n'aura d'intérêt que s'il a des incidences pratiques sur la manière dont le Conseil aborde les situations de conflit à l'avenir. Les recommandations faites par le Secrétaire général dans les rapports qu'il présente au Conseil de sécurité sont à l'évidence cruciales à cet égard. Le Secrétariat a raison de souligner les exigences en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans les opérations de maintien de la paix. Cela doit continuer, en particulier quand des recommandations sont faites sur une opération nouvelle ou en cours.

Pour leur part, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doivent s'assurer que les opérations de maintien de

la paix de l’ONU disposent d’un mandat approprié et de ressources budgétaires et humaines suffisantes pour les tâches de désarmement, de démobilisation et de réinsertion qu’on leur confie. Si l’on doit mener à bien, dans le cadre d’une opération, des tâches de désarmement ou assurer la sécurité sur les sites de désarmement, leur mandat doit comporter l’autorisation nécessaire et les forces adéquates, sur la base de conseils clairs et précis du Secrétaire général. Les demi-mesures font peu pour contribuer à une paix durable. L’éventuelle opération de maintien de la paix en Sierra Leone fournira l’occasion au Conseil de traduire le débat d’aujourd’hui en actes concrets. Quelle satisfaction ce serait si l’on pouvait, sur la base d’une telle expérience sur le terrain, finir par trouver un modèle d’action pour l’avenir, qui nous donnerait confiance dans l’utilité de telles choses.

Dans cet esprit, je voudrais évoquer certains éléments qui, selon le Royaume-Uni, sont importants dans l’élaboration d’un programme effectif de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Nombre de ces éléments reflètent les priorités que vient de mentionner la Vice-Secrétaire générale.

Premièrement, un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doit être prioritaire dans des accords de paix et faire l’objet d’une planification rigoureuse. Ce plan doit, lorsque cela est possible, figurer dans un accord de paix comprenant des dispositions claires. Il est important de faire comprendre à toutes les parties ce qui est en jeu, y compris par des campagnes publiques d’information.

Deuxièmement, une coordination internationale effective est fondamentale. Les fonds et programmes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont un rôle à jouer. Mais il faudrait que ces efforts fassent l’objet de concertation. Dans la plupart des situations, l’ONU devrait fournir le cadre de coordination.

Troisièmement, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doivent disposer de ressources suffisantes pour être efficaces et s’adapter aux conditions spécifiques des diverses sociétés, y compris les normes en vigueur en matière de possession d’armes.

Quatrièmement, nous devons traiter du problème spécifique des enfants soldats qui sont souvent les derniers à déposer les armes et les premiers à les reprendre. Souvent victime mais aussi participant actif, l’enfant soldat a besoin d’une attention et d’un traitement particuliers. Il faudrait donc insister sur la réintégration à long terme.

Cinquièmement, l’entreposage en sécurité des armes récupérées est importante et elles doivent être mises sous le contrôle d’autorités militaires légitimes. Sinon, elles devraient être détruites sans délai. Ceux qui restituent leurs armes doivent également pouvoir compter sur une garantie crédible pour leur sécurité.

Le besoin de sécurité fait partie de l’exigence d’inscrire le désarmement, la démobilisation et la réinsertion dans un contexte de réforme de la sécurité élargie, y compris la restructuration des forces armées et l’aide aux forces de police civile et au système judiciaire. Il ne peut y avoir de motivation au désarmement si l’État ne peut assurer la sécurité de ses citoyens. C’est pourquoi le Royaume-Uni a consacré une partie importante de son aide à la Sierra Leone à la restructuration radicale et à la formation des forces armées de ce pays.

Le troisième élément tout aussi important dans le débat d’aujourd’hui est la réintégration. L’ONU en a fait de nombreuses expériences, à la fois bonnes et mauvaises. Au Mozambique, un programme de réinsertion à long terme a bien fonctionné. Ma délégation espère entendre le représentant du Mozambique parler de l’expérience de son pays à cet égard. En Angola, le programme n’a pu se faire, et cela a conduit à un conflit plus long et plus coûteux. La réintégration a signifié le retour dans les rangs de l’UNITA. Il faudrait que les anciens soldats soient motivés pour construire la paix et qu’ils puissent envisager leur avenir.

Sixièmement, le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ne peut réussir si de nouvelles armes arrivent dans la zone visée. Il faudrait donc que les pays exportateurs d’armes assument leurs responsabilités dans leurs transferts d’armes légères, et nous devons lutter contre le trafic illicite de ces armes.

Mais le désarmement ne doit pas toujours avoir lieu dans le contexte d’un accord de paix et de déploiement d’une opération de maintien de la paix. Les initiatives des Gouvernements albanais et malien, avec l’appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l’Union européenne, sont des exemples louables d’efforts de prise en charge des surplus d’armes aux mains de civils. Cette démarche accordant la priorité à la sécurité doit être saluée. Ainsi, la démobilisation d’enfants soldats dans des guerres civiles qui perdurent peut se faire avant la conclusion d’un accord de paix.

Monsieur le Président, le Royaume-Uni est très heureux de vous voir présider cette séance. Votre présence illustre l’importance que la Malaisie accorde à cette ques-

tion. Nous attendons de pouvoir travailler à l'avenir avec vous, votre délégation et d'autres membres du Conseil sur ce thème. Nous sommes heureux d'appuyer le projet de déclaration que la Malaisie a proposé pour la fin de ce débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de ses paroles aimables à l'égard de la Malaisie.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous avons le grand plaisir de vous voir présider, en tant que Ministre des affaires étrangères de la Malaisie, cette séance du Conseil de sécurité alors que nous examinons, à l'initiative de votre pays, cette importante question.

Ce débat du Conseil confirme la pertinence de la question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants en tant que partie intégrante et essentielle des opérations de maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits. La Fédération de Russie est d'avis que dans de nombreuses situations, le désarmement des ex-combattants et la collecte et la destruction de leurs armes sont des facteurs importants de normalisation des crises régionales. Nous estimons que la question dont nous sommes saisis exige une approche globale et des efforts coordonnés de la communauté internationale. Faute de quoi, il ne serait pas possible d'établir de solides garanties quant à la non-résurgence des conflits.

Le Conseil de sécurité a toujours à l'esprit la question de la démobilisation des régions en crise, y compris le cas échéant, dans le cadre des mandats d'opérations de maintien de la paix, des dispositions sur l'assistance dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. Toutefois, il n'est pas rare que de telles décisions positives se limitent à l'aspect théorique et ne sont jamais suivies d'effet. Il suffit de se rappeler certains problèmes régulièrement examinés au Conseil de sécurité. Un exemple tout à fait éloquent des graves effets des efforts avortés de désarmement des combattants est l'échec du processus de paix en Angola. Comme l'a dit à juste titre l'Ambassadeur Greenstock, la principale raison de cette situation est l'incapacité de l'opposition angolaise — l'UNITA — à respecter ses engagements au titre des accords de paix, surtout pour ce qui est de la démobilisation de toutes ses forces. Le Conseil de sécurité pourrait tirer les leçons appropriées de la situation angolaise et accroître ses efforts en cherchant à assurer l'application intégrale de ses résolutions.

Les questions dont nous sommes saisis s'inscrivent directement dans le contexte d'une solution à la situation du Kosovo. La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité prévoit clairement la démobilisation de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) et d'autres groupes armés d'Albanais kosovars. Cette tâche a été confiée par le Conseil de sécurité à la KFOR, la force internationale pour le Kosovo. Elle requiert le désarmement effectif des combattants de l'ALK ainsi que le démantèlement intégral de toutes les structures militaires de cette organisation, qui ne peuvent se reconstituer sous quelque forme que ce soit. Dans une première phase, elle requiert la cessation de tous les actes de violence par l'ALK. Si cette tâche n'est pas réalisée rapidement et effectivement, il sera impossible de stabiliser la situation au Kosovo, République fédérale de Yougoslavie, et dans les environs, et de garantir un règlement ferme et durable de la crise du Kosovo.

Malheureusement, le processus de démobilisation de l'ALK ne se fait pas assez vite et il est clair que les contingents de la KFOR des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord n'en font pas assez dans ce domaine primordial. En tant que participant actif au règlement au Kosovo et à la KFOR, la Russie espère que l'on parviendra très bientôt à une véritable percée en matière de démobilisation de l'ALK. Nous continuerons à prendre les mesures qui s'imposent dans ce domaine, notamment dans le cadre du Conseil de sécurité.

Le Tadjikistan est un autre exemple. Alors qu'un processus de paix est en cours dans ce pays, il est particulièrement frappant de voir que l'on reporte sans cesse l'application du Protocole sur les questions militaires de l'Accord général sur l'instauration de la paix et d'un accord national au Tadjikistan qui prévoit le désarmement et le démantèlement des unités militaires de l'opposition. C'est évidemment l'Opposition tadjike unie (OTU) qui en est principalement responsable. Toutefois, la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan aurait pu jouer un rôle plus actif. Il est clair qu'elle a pour mandat de surveiller le cantonnement des combattants de l'OTU ainsi que le rassemblement des armes, la démobilisation et la réinsertion, et d'accorder une aide aux parties concernées dans ce domaine. En outre, la démobilisation des combattants de l'opposition et leur réinsertion dans la vie civile ainsi que le processus pacifique intertadjik dans son ensemble nécessitent un appui financier et matériel adéquat de la part de la communauté internationale. Malheureusement, jusqu'à présent, cette aide s'est avérée tout à fait insuffisante. Nous espérons que l'appel à des contributions qui figure dans la résolution 1240 (1999) du Conseil de sécurité, et comprend la mise en application de projets en faveur

de la démobilisation et les appels correspondants du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies finiront par trouver un écho auprès de la communauté internationale. Dans le cas contraire, de sérieuses difficultés pourraient se faire jour dans le processus de paix au Tadjikistan.

Le problème de la prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre est directement lié à la tâche de désarmement et de démobilisation des participants à des conflits armés, notamment dans les régions en crise. Mes collègues en ont déjà parlé ce matin. La Russie s'intéresse à l'intensification des efforts de lutte contre l'utilisation illégale d'armes classiques, particulièrement dans les zones de conflit. Nous appuyons une participation des Nations Unies aux efforts visant à rassembler et à détruire les armes légères et de petit calibre dans les cas où une demande d'aide a été adressée à l'Organisation et où les États concernés ont donné leur accord.

Nous avons aussi pour tâche d'améliorer l'efficacité des régimes d'embargo sur les armes imposés par le Conseil de sécurité. Comme nous l'avons souvent souligné, les embargos militaires qui présentent des failles ne font qu'aggraver les affrontements militaires entre les parties au conflit et porter atteinte à l'autorité du Conseil de sécurité et de l'ONU en général. À cet égard, il faut tirer des enseignements sérieux de l'expérience négative de la crise du Kosovo au cours de laquelle un appui extérieur à l'ALK a été offert pratiquement ouvertement en violation flagrante des décisions du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais confirmer une fois de plus que la Fédération de Russie, pleinement consciente de ses responsabilités en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, continuera d'apporter une contribution active et pratique aux activités de maintien de la paix des Nations Unies sous tous leurs aspects, y compris les questions que nous examinons aujourd'hui. Je ne pense pas qu'il y ait des divergences entre nous sur la façon de résoudre cette question. Le projet de déclaration qui a été élaboré à l'initiative de la Malaisie jouit d'un large consensus au sein du Conseil de sécurité ainsi que de l'ONU en général. Voilà pourquoi nous estimons que la tâche ne consiste pas à systématiser les principes et les démarches qui doivent nous guider mais plutôt à appliquer ces principes sans admettre de violations aux résolutions du Conseil de sécurité et sans avoir à citer des exemples du type de ceux que j'ai mentionnés plus tôt.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Türk (Slovénie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président je voudrais, pour commencer, vous exprimer la gratitude de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et remercier la délégation malaisienne de l'initiative qu'elle a prise d'examiner les questions de désarmement, démobilisation et réinsertion au cours d'un débat public du Conseil de sécurité.

Le sujet de notre débat d'aujourd'hui est lié à certains des aspects les plus délicats et les plus difficiles des travaux du Conseil de sécurité et de l'ensemble du système des Nations Unies. La période de l'histoire que nous vivons se caractérise par une grande diversité de conflits militaires, dont beaucoup se déroulent à l'intérieur des États avec, il est vrai, différents degrés de participation de la part d'autres États. Mettre fin à de tels conflits militaires représente un énorme défi pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales aujourd'hui. La démobilisation, le désarmement et la réinsertion des combattants appartenant à différents groupes et formations armés font partie des conditions essentielles à la transition d'un état de guerre à une situation de paix. Il est opportun pour le Conseil de sécurité d'aborder ces questions et de les examiner de façon thématique et complète. En outre, il est bon d'entendre les positions de tous les États Membres intéressés ainsi que de la Vice-Secrétaire générale dont nous apprécions particulièrement la présence aujourd'hui. Étant donné que certains aspects du débat auquel nous prenons part aujourd'hui sont nouveaux, il serait bon de voir à quel autre domaine il serait nécessaire de continuer à réfléchir.

L'expérience a montré que les progrès en faveur du désarmement et de la démobilisation ont été plus rapides et d'une plus grande portée chaque fois qu'un accord de paix global était conclu. D'autre part, l'expérience a montré que les accords de paix laissent parfois beaucoup à désirer. Leur mise en oeuvre devient donc complexe et plus difficile. Pour faire la paix on doit habituellement faire des choix difficiles. L'ONU en est parfaitement consciente aujourd'hui qu'un accord de paix a été conclu au Sierra Leone. Cela étant, il ne faut pas oublier la sagesse du grand philosophe européen Erasme, qui a expliqué, en 1508, que «la plus désavantageuse des paix vaut mieux que la plus juste des guerres». Cette maxime s'applique à de nombreux conflits contemporains et a un sens bien précis : la paix constitue un défi. Elle peut être désavantageuse du point de vue des valeurs fondamentales de l'humanité, mais la lutte réelle pour ces valeurs a une chance de l'emporter une fois que la guerre est finie.

Étant donné que des accords de paix d'ensemble ne sont pas toujours possibles, les activités d'après conflit

commencent souvent sur la base d'une paix imparfaite ou simplement sur celle d'accords de cessez-le-feu. Même en pareil cas, il conviendrait de poursuivre les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, notamment en ce qui concerne le sort des enfants soldats.

Lorsque les conditions s'y prêtaient, l'ONU a réussi à mettre en place plusieurs projets de grande envergure en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Les succès remportés au Mozambique en 1993 et 1994, à une période qui a été qualifiée de difficile pour les Nations Unies, sont très souvent présentés comme étant un succès à l'actif de l'ONU. Le nombre total de soldats du Gouvernement et de la RENAMO qui ont été démobilisés était supérieur à 70 000. Ce travail de démobilisation s'est fait dans le cadre du programme de réinsertion qui a été mis en application en grande partie par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce programme incluait des paiements en espèces, une formation professionnelle, la promotion d'activités économiques de petite envergure et l'octroi de facilités de crédit aux soldats démobilisés et il a été essentiel au succès de la réinsertion des ex-combattants dans la vie civile. Cet exemple démontre l'importance de la participation du PNUD et, de façon plus générale, la nécessité d'établir un lien entre le processus de démobilisation et l'évolution de la situation après le conflit. Tous les organes pertinents du système des Nations Unies doivent apporter leur appui. Le Mozambique est un exemple classique aussi bien du succès que de l'importance inhérente du désarmement dans les situations consécutives d'après conflit.

Le désarmement des ex-combattants est également important en tant qu'indicateur des progrès réalisés dans le sens d'une normalisation politique. Le maintien de forces armées concurrentes ou parallèles ou du banditisme généralisé constitue un obstacle considérable à la normalisation politique et il conviendrait d'en venir à bout.

Un ensemble de tâches en lien étroit avec les questions de désarmement sont définies au moyen du mot «déminage». Bien que le déminage ait un sens distinct, il faut le mentionner aujourd'hui du fait de son importance pour la normalisation après le conflit. Il ne s'agit pas simplement d'enlever les mines, il s'agit aussi d'accorder une aide aux victimes des mines et de sensibiliser la population dans son ensemble au danger des mines.

La mise en oeuvre des dispositions contenues dans les instruments internationaux sur le déminage et la destruction des mines terrestres doivent figurer parmi les premières priorités. Ceci est nécessaire non seulement pour empêcher une reprise d'un conflit, mais également pour limiter l'étendue des terres contaminées et accélérer le retour dans leur foyer et à une vie normale des réfugiés, des personnes déplacées et des combattants démobilisés. La réintégration des victimes des mines est une condition importante pour la normalisation après un conflit et, surtout, peut-être, pour rétablir la productivité et la dignité humaine de ceux qui ont été gravement touchés. Il faut créer et encourager la sensibilisation au danger des mines comme faisant partie des efforts déployés pour mobiliser la population dans des activités d'après conflit. La paix ne peut durer et le développement ne peut réussir dans une atmosphère où il y a à tout moment un risque qu'une explosion blesse quelqu'un. Un déminage réussi renforce à la fois la paix et le développement.

Pour toutes ces raisons, le déminage doit être envisagé aussi rapidement que possible dans le processus de règlement pacifique. Les priorités à court terme doivent être dictées par le souci de renforcer le processus du déminage à long terme. Ces enseignements ont été tirés à diverses occasions dans de nombreux conflits de par le monde et sont importants dans les situations d'après conflit actuelles, y compris celle du Kosovo.

La démobilisation et le désarmement sont essentiels, mais ne sont pas une fin en soi. L'objectif est le retour à une situation normale et la réintégration de tous les secteurs de la société. Tous les combattants devraient être réintégrés, à l'exception des personnes responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. La paix dans l'impunité est une paix instable. Il n'est peut-être pas toujours possible de poursuivre les auteurs de crimes immédiatement après le conflit. Cependant, je voudrais rappeler qu'en cas de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, il n'y a pas prescription et traduire leurs auteurs en justice demeure un devoir essentiel, même si c'est quelquefois une tâche à long terme, afin de garantir une paix durable.

Une priorité toute particulière dans le processus de la réintégration doit être accordée aux enfants, notamment les enfants soldats. Aujourd'hui, nombreux sont les conflits armés qui se prolongent. Les conséquences qui en découlent sont dévastatrices pour les enfants. Outre les effets immédiats de la violence, ces conflits privent des générations entières des bienfaits de la sécurité, des soins de santé et, surtout, de l'éducation. Des générations entières deviennent des victimes et voient leurs perspectives d'une vie normale anéanties.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé a beau-

coup fait pour nous aider à comprendre la portée et l'importance de ce problème. La Vice-Secrétaire générale a longuement parlé de ce problème aujourd'hui. Le Représentant spécial a déjà commencé les travaux préparatoires par pays, notamment en Sierra Leone. Avec l'avènement de la paix dans ce pays déchiré par la guerre, la tâche consistant à réintégrer les enfants soldats et les autres enfants touchés par les conflits figurera parmi les premières priorités. Nous espérons que lorsque le Conseil de sécurité débattra à nouveau des problèmes des enfants dans les conflits armés, il se penchera attentivement sur le sort des enfants en Sierra Leone et dans d'autres situations d'après conflit.

Dans son débat d'aujourd'hui, le Conseil doit être conscient du fait qu'il est généralement nécessaire d'endiguer le trafic des armes illicites, notamment la prolifération d'armes de petit calibre. Le Conseil doit être reconnaissant à la Commission du désarmement d'avoir adopté des directives sur la maîtrise/la limitation des armes classiques et le désarmement, l'accent étant mis sur la consolidation de la paix. Les efforts déployés au niveau régional par l'Organisation des États américains, l'Union européenne et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) méritent l'appui du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons tout particulièrement des efforts déployés en Afrique, région des plus tragiquement exposées au trafic d'armes. La décision qu'a prise l'OUA de renforcer le Centre régional pour la paix et le désarmement au Togo et d'intensifier les travaux sur des mesures pratiques de désarmement est l'un des faits importants intervenus dans ce domaine.

Le débat d'aujourd'hui au Conseil de sécurité et les activités de suivi devraient accorder l'attention voulue au désarmement et à la limitation des armes en général en tant que facteur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, j'aimerais dire que nous appuyons le projet de déclaration présidentielle qui a été élaboré pour la conclusion de notre débat aujourd'hui, y compris le suivi qui y est envisagé.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier et féliciter la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, de sa présence au Conseil et de son importante intervention.

Comme on l'a signalé au sein de ce même Conseil, il y a deux ans, il est une vérité tragique de notre époque qui veut qu'en de nombreux endroits où il est impossible de trouver vivres, éducation ou santé, il est facile de se procurer des mitraillettes, des grenades ou des mines antipersonnel. Si cette tendance se poursuit, tout espoir de développement, de paix et de croissance disparaîtra dans de nombreux pays.

C'est pourquoi je vous félicite, Monsieur le Ministre, ainsi que votre délégation, de nous donner l'occasion d'aborder la question du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants, qui constitue l'un des aspects déterminants de l'instauration d'une paix durable.

Les conflits qui se déroulent à l'intérieur d'États ont pour origine des gouvernements faibles et un passé caractérisé par des antagonismes sociaux et ethniques, des incertitudes économiques et la corruption, le manque de sécurité et les mauvais traitements infligés aux minorités, à quoi s'ajoutent la pauvreté et l'absence d'espoir. Ces conflits peuvent avoir leur origine dans l'une de ces causes ou dans une combinaison réunissant plusieurs de ces causes, mais ils ont tous besoin d'un élément supplémentaire : l'accès à d'importantes quantités d'armes légères et de petit calibre. Avec ce nouvel élément, la guerre est devenue un mode de vie pour les combattants. Peu importe qu'ils soient du côté des insurgés ou du côté du gouvernement : les guerres de ce genre ne reconnaissent aucun contenu idéologique. Plus grave encore, pour de nombreuses personnes, tout particulièrement les adolescents, s'engager dans les milices est la seule occupation possible. Tout cela a des conséquences aux niveaux national et régional et compromet la paix et la sécurité, et, par conséquent, exige l'attention du Conseil.

En abordant ce thème, force est de constater qu'il est nécessaire de revoir le concept de sécurité et de mettre au point des moyens nouveaux et créatifs propres à en faire une réalité. Il convient de se demander à quoi nous faisons référence quand nous parlons, dans la Charte, de la nécessité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Dans le contexte actuel, il ne fait pas l'ombre d'un doute que ce que nous voulons préserver, c'est la sécurité de la personne humaine. Il convient également de se demander à quoi nous faisons référence lorsque nous parlons, dans la Charte, de la nécessité de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression. À notre avis, nous faisons référence à la prévention des conflits et à l'instauration de la paix.

La sécurité humaine et l'instauration de la paix sont donc des concepts clefs et complémentaires. Le renforcement des institutions démocratiques, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la bonne gouver-

nance et le développement durable sont autant de préalables à la réalisation de la sécurité humaine.

À son tour, ce dernier exige que les États puissent reconstruire leurs économies grâce à un accès au marché de capitaux et à des débouchés suffisants pour leurs exportations. La consolidation de la paix est l'effort destiné à améliorer les conditions internes, en renforçant la capacité intrinsèque d'une société à gérer ses conflits sans violence.

Dans ce contexte, la prolifération d'armes légères et de petit calibre fait peser une grave menace sur la sécurité humaine en général, et les sociétés qui cherchent à se relever. Cela ne signifie pas qu'il faille absolument mettre fin à la circulation des armes, car le droit à la légitime défense est reconnu dans la Charte. Il s'agit ici d'aider à empêcher et à maîtriser les conflits armés. Il faut également, à cet égard, appuyer les efforts locaux pour recréer la cohésion sociale et rétablir la sécurité publique et la légitimité de l'État en tant que garant de la sécurité.

Il est essentiel de rétablir la confiance et le bien-être des sociétés touchées. L'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, en vue du désarmement et de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants constitue un grand pas dans ce sens.

Mais la tâche ne s'achève pas là. La consolidation de la paix après les conflits peut s'avérer avantageuse grâce à des projets de coopération auxquels participeraient un ou plusieurs pays en vue de créer des conditions propices à la bonne gouvernance, à la réforme économique et aux exportations. À cette fin, les organisations régionales peuvent jouer un rôle très utile en complétant les efforts déployés au plan national.

L'expérience de l'Amérique latine et des Caraïbes a été exemplaire dans tous ces domaines. À notre avis, cela est dû au niveau culturel des sociétés touchées par les conflits et au fait que, historiquement, l'on a acquis la conviction que la démocratie est la meilleure forme de gouvernement pour la région.

Nous devons renforcer la capacité des Nations Unies de prévenir les conflits, de réagir en cas d'éclatement d'un conflit et de fournir des instruments permettant la consolidation de la paix après les conflits. Rétablir la paix, maintenir la paix et instaurer une paix durable sont des éléments vitaux et interdépendants d'une même tâche, qui est l'instauration d'une paix durable qui garantisse la sécurité humaine dans toutes les sociétés.

Cela n'en revêtira qu'une dimension plus réelle dans des structures d'investissement, de production et d'accès assuré aux marchés pour les produits de ces sociétés. Cela contribuerait non seulement au développement économique et social de ces sociétés, mais également à accroître la confiance, élément fondamental de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Caldas de Moura (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre aux orateurs précédents pour vous souhaiter la bienvenue et féliciter votre délégation de l'initiative qu'elle a prise d'organiser ce débat. Je voudrais également remercier la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, et le Département des opérations de maintien de la paix pour leur contribution à cet exercice.

Lorsque votre délégation a commencé à préparer cette séance, elle a fait distribuer un aide-mémoire fixant la base de notre débat. Le Conseil devait traiter de la question de la culture de la violence et de l'intimidation créée dans des cas, malheureusement trop nombreux, de conflits internes qui ont été un fléau dans la période d'après guerre froide. De manière tout à fait constante et perverse, ces conflits se développent dans un environnement où les armes légères et de petit calibre sont incroyablement faciles à obtenir.

Je rappelle que le Conseil a traité de certains aspects de cette question dans les résolutions et dans les déclarations présidentielles adoptées à la suite du rapport historique du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le Conseil a également examiné la question du maintien de la paix et de la sécurité et la consolidation de la paix après les conflits lors d'un débat public de deux jours en décembre 1998, où il a réaffirmé que lui incombait, en vertu de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et où il a souligné

> «la nécessité d'une coopération étroite et d'un dialogue soutenu entre les organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui ont une compétence directe dans le domaine de la consolidation de la paix après les conflits». (*S/PRST/1998/38, p. 3*)

Dans ce contexte, je voudrais rappeler les directives sur la maîtrise et la limitation des armes classiques et le désarmement adoptées par consensus à la session de fond

de 1999 de la Commission du désarmement. Ces directives traitent de mesures concrètes relatives à la collecte, au contrôle, à la neutralisation et à la destruction des armes — notamment les armes légères et de petit calibre — et à la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants. Ce sont des directives très détaillées. Elles traitent des situations d'après conflit occasionnées par un conflit interne. Le Conseil devrait tirer parti de ce travail important.

À notre avis, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ne sauraient être traités de manière séparée. Ils doivent être considérés dans le contexte plus global de la promotion de la paix, de la prospérité et de la stabilité. La réhabilitation des ex-combattants et leur réinsertion dans la société sont essentielles.

Nous comprenons également que ce processus ne peut se dérouler avec succès sans un engagement politique ferme des parties intéressées, car la dimension de ces éléments va bien au-delà des niveaux de paix et de sécurité et touchent de ce fait un grand nombre de questions économiques et sociales importantes. La volonté politique dont les parties font montre doit être complétée par l'appui de la communauté internationale. Nous pensons donc que le Conseil économique et social a un rôle de coordination important à jouer dans ces efforts.

Il importe que la communauté internationale dispose d'un réseau de spécialistes expérimentés en matière d'armements venant des gouvernements qui contribuent aux opérations de maintien de la paix, et qui constitueront une base de données mondiale sur ces questions. À cet égard, une attention constante doit être accordée par la communauté internationale au cours de la période suivant les conflits, qui pourrait se traduire par la présence sur le terrain de missions politiques de suivi. Bien entendu, nous devons en conséquence demander l'application stricte des embargos sur les armes, le cas échéant, l'accent étant mis en particulier sur l'arrêt de la circulation d'armes légères et de petit calibre et en évitant leur accumulation et leur prolifération.

Le respect de ces mesures est essentiel pour assurer l'issue positive d'un conflit donné en termes de consolidation et de renforcement de la paix. Lorsque cela a été le cas comme, par exemple, en El Salvador, au Nicaragua, au Guatemala et au Mozambique, la paix a été rétablie et les ex-combattants ont été réintégrés dans la société. Lorsque cela n'a pas été le cas, comme par exemple en Angola, la tension et le conflit persistent et les questions de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants sont évincées par la tâche plus pressante de la promotion de la paix.

Enfin, je tiens à exprimer l'appui de ma délégation à la demande que le Conseil a adressée au Secrétaire général de lui présenter dans les six mois des observations et recommandations, notamment celles concernant les expériences et les enseignements tirés susceptibles d'enrichir le futur examen de ces questions par le Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : Monsieur le Président, votre présence ici atteste de l'attachement de votre pays, la Malaisie, au maintien de la paix dans le monde et nous remercions votre délégation d'avoir bien voulu inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants.

Les bouleversements survenus dans le monde au cours des dernières décennies ont fait paraître un nouveau type de conflits opposant le plus souvent les communautés d'un même État. La nature et la complexité de ces conflits que connaissent plusieurs parties du monde depuis la fin de la guerre froide ne devraient pas amener le Conseil à se dérober à sa fonction première de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Certes, le Conseil de sécurité, dans sa conception originale, a été créé pour s'occuper surtout des conflits inter-États mais il n'en demeure pas moins que, face à la nouvelle donne imposée par le cours de l'histoire, le Conseil est contraint de rechercher des solutions adaptées à ces nouvelles situations.

De l'avis de ma délégation, le moyen le plus adéquat serait d'identifier très tôt les causes des conflits, avant même que ceux-ci se transforment en affrontements armés. Cela dit, notre réflexion d'aujourd'hui ne couvrant pas la question de la prévention des conflits, nous nous concentrerons pour l'heure sur le désarmement, la démobilisation et l'insertion des ex-combattants dans le cadre des conflits déclarés.

Il faut reconnaître que dans les domaines du désarmement des ex-combattants, de leur démobilisation et de leur réinsertion, les Nations Unies ont acquis une expérience non négligeable que nous saluons et qui mérite d'être poursuivie. Je songe notamment aux opérations qui ont été conduites avec succès au Salvador, au Guatemala, au Mozambique, au Libéria et en République centrafricaine. Le succès de ces missions a été obtenu en partie grâce à la coopération dont les parties intéressées ont fait preuve.

Pour le cas de l'Angola, la coopération d'une partie, à savoir l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), a fait énormément défaut à l'action de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA).

Toutes ces expériences devraient nous inspirer pour préparer et mener avec le maximum de chances de réussite les futures opérations de maintien de la paix, en République démocratique du Congo par exemple.

Bien que chacun de ces conflits ait sa particularité, il serait judicieux qu'aussitôt la conclusion d'un accord de cessez-le-feu, la mission des Nations Unies chargée de veiller au respect de cet accord ait également mandat de collecter et de détruire les armes saisies, de surveiller le transfert des armes illicites et d'aider au déminage. Dans ce contexte, la communauté internationale ne devrait pas lésiner sur les moyens susceptibles de rétablir la paix et de la consolider. Ces tâches, pour importantes qu'elles soient, ne suffisent pas à faire asseoir une paix durable. Elles méritent d'être soutenues par des actions multisectorielles de consolidation de la paix. Cela suppose que le Conseil de sécurité fasse appel aux institutions spécialisées des Nations Unies chargées des questions de développement, des droits de l'homme, de l'éducation et de la santé. Cela suppose également que les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds bilatéraux devront encore faire preuve d'une plus grande souplesse dans l'octroi des prêts accordés aux pays qui sortent d'un conflit, qui le plus souvent a détruit toute l'infrastructure administrative, sociale et économique.

Si les solutions curatives ne sauraient supplanter ni se substituer aux mesures préventives, ma délégation n'insistera jamais assez pour que le Conseil de sécurité, en coopération avec les organismes régionaux et sous-régionaux, ait recours à la prévention des conflits. Ce faisant, il épargnerait bien des vies humaines et faciliterait l'utilisation optimale des ressources nécessaires au développement dont les pays en conflit ont tant besoin.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, ce Conseil est naturellement honoré que ses travaux soient placés sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de la Malaisie pour traiter d'un sujet dont votre pays a eu heureusement l'initiative.

Au cours de la décennie qui s'achève, aucune région du monde n'a, en effet, été épargnée par la recrudescence des conflits internes. Ces affrontements ont souvent mis aux prises des groupes armés, des mutins, des milices se disputant entre eux le contrôle de parcelles de territoires. La multiplication de ces groupes armés, jointe à la prolifération des armes légères, rend encore plus difficile la conclusion d'accords de paix et, surtout, lorsque ces accords sont finalement signés, la vérification de leur respect.

Nul ne peut se substituer aux parties concernées pour appliquer de bonne foi des arrangements pacifiques mais le rôle du Conseil de sécurité reste déterminant, même si le maintien et la consolidation de la paix sont le résultat des efforts de tous qu'il s'agisse d'institutions internationales, d'organisations régionales, d'États contributeurs ou de bailleurs de fonds.

C'est dans ce contexte que le désarmement des anciens combattants est un problème qui mérite, comme votre pays l'a justement souligné, Monsieur le Président, d'être traité et auquel il faudrait s'efforcer d'apporter des solutions durables. Un exemple récent, celui de la Guinée-Bissau, montre que la récupération et le stockage des armes, même sous surveillance, n'offrent pas des garanties suffisantes en cas de résurgence des tensions et d'une reprise des hostilités. En fait, seule la destruction de ces armes empêche, bien évidemment, qu'elles puissent être utilisées à nouveau et aurait contribué à conforter le règlement de paix qui a été parrainé par les organisations régionales et les Nations Unies. Il convient donc d'inclure cet objectif de la démobilisation des anciens combattants, de la démilitarisation dans une perspective d'ensemble. La collecte des armes doit aller de pair avec la démobilisation et la réintégration dans la vie civile de ceux qui portent les armes : sans offre de réinsertion sociale et de réintégration dans la vie nationale, les anciens combattants seront portés à reprendre les armes au premier accroc à l'accord de paix ou parce qu'ils y verront le seul moyen, en fait, d'améliorer leurs conditions de vie.

Il est donc devenu évident, indispensable, que les accords qui mettent fin à des conflits, en particulier à des conflits internes, comportent des dispositions précises prévoyant des modalités de mise en oeuvre et de vérification en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants.

Mais la communauté internationale elle-même ne doit pas éluder ses responsabilités politiques autant que financières, pour rendre possible la mise en oeuvre de ces accords et donc la réussite d'une transition pacifique. Cet effort de la part de la communauté internationale peut se manifester de plusieurs façons : d'abord, en cas de déploiement de forces multinationales autorisées ou d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en prévoyant dans le

mandat de ces opérations et de ces forces des tâches de collecte, de stockage et, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, de destruction des armes; ensuite, en aidant à la restructuration des forces armées, de manière à éviter le maintien ou la reconstitution de milices et, parfois, à réintégrer dans des structures militaires établies, contrôlées, une partie des ex-combattants; enfin et surtout, en apportant une aide économique, matérielle, à la réhabilitation et au développement, de façon à détourner définitivement les anciens combattants du recours à la force armée.

Dans tous ces domaines, un soutien plus généreux de la communauté internationale serait nécessaire. C'est en effet le manque de ressources financières qui constitue le principal obstacle à la mise en oeuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. À cet égard, on ne peut que regretter que, trop souvent, la réalisation de telles actions dépende de contributions volontaires, qui sont par nature aléatoires. Dans plusieurs cas, des programmes ont été élaborés très soigneusement par les services de l'ONU mais ils n'ont pu être mis en oeuvre faute de financement.

Aussi, le bilan des efforts qui ont été menés dans ce domaine au cours des dernières années apparaît très contrasté. Le plus triste exemple en est donné par la reprise des combats en Angola, qui illustre cruellement l'échec d'une opération de désarmement et de démobilisation, laquelle avait pourtant été prévue par un accord de paix et avait été menée ou confiée aux Nations Unies.

En revanche — car il y a heureusement de bonnes exceptions — au Mali, au Mozambique, au Cambodge, en République centrafricaine et au Guatemala, des actions de désarmement, de démobilisation, de réintégration des ex-combattants dans la vie civile ont été engagées et pour l'essentiel menées à bien, grâce, d'abord, à l'implication des parties mais aussi grâce à l'opiniâtreté, à la constance de l'aide internationale. L'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), la Mission interafricaine chargée de surveiller l'application des Accords de Bangui (MISAB) puis la MINURCA, en République centrafricaine, ont eu un rôle essentiel dans la mise en oeuvre des principes que nous évoquons aujourd'hui. En République centrafricaine, ces deux dernières opérations — l'une, multinationale, et confiée exclusivement aux Africains (MISAB), l'autre, une mission des Nations Unies (MINURCA) — ont réussi à récupérer et à garder sous contrôle plus de 90 % des armes lourdes et 60 % des armes légères disséminées lors de trois mutineries qui avaient éclaté en 1996. Un programme de démobilisation a été élaboré avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), auquel il faut rendre, d'ailleurs, dans ce domaine, un hommage tout à fait particulier. Le PNUD a joué un rôle fondamental en ce qui concerne la République centrafricaine, dans cette opération de démilitarisation qui préserve le respect de la vie civile.

Et c'est ces exemples que nous devons avoir à l'esprit pour traiter des problèmes qui se posent, aujourd'hui, dans plusieurs situations d'après conflit et qui justifiaient totalement l'intervention de Mme Fréchette, Vice-Secrétaire générale — dont nous la remercions.

En Guinée-Bissau, il est vraiment indispensable, actuellement, que l'opération de collecte des armes qui avait été commencée par le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (ECOMOG) soit entièrement reprise et menée à bien, afin que les combattants soient démobilisés et puissent ainsi contribuer à la stabilisation du pays et se préparer à la tenue d'élections.

L'accord qui vient d'être signé entre les parties sierra-léonaises — accord dont nous nous réjouissons et dont nous comprenons parfaitement à quel point il paraît essentiel à nos amis britanniques — comporte un volet consacré au désarmement, au cantonnement, à la démobilisation, à la réintégration des combattants. Les Nations Unies, qui sont impliquées à travers la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), devront, conjointement avec les parties sierra-léonaises et avec l'ECOMOG, c'est-à-dire l'organisation régionale compétente, veiller à ce que cette tâche soit menée à bien, si l'on veut véritablement que ce pays qui connaît la guerre depuis huit ans retrouve la paix — avec les effets bénéfiques qui pourront en résulter, notamment concernant le retour des réfugiés, puisqu'on sait que près de 400 000 réfugiés se trouvent dans un pays voisin, la Guinée.

Je ferai les mêmes observations à propos de la République démocratique du Congo. Là encore, nous avons reçu une bonne nouvelle, bien qu'elle soit encore fragile, bien sûr... La réussite et la solidité de l'accord de cessez-le-feu qui vient d'être agréé entre les belligérants nécessiteront la récupération des armes et la démobilisation des combattants de très nombreux groupes armés, de milices, de rebelles qui sont présents dans la région des Grands Lacs depuis plusieurs années. La tâche est considérable. D'où, encore une fois, l'opportunité et l'importance du débat auquel la Malaisie nous a conviés.

Et puis, il faut parler également du Kosovo, où, conformément à la résolution 1244 (1999), il revient à ce qu'on appelle la présence internationale de sécurité de démilitariser l'UCK et les autres groupes armés albanais, ainsi que d'établir un environnement sûr pour les populations civiles. Ceci est nécessaire si nous voulons là encore rétablir la paix et appliquer dans leur totalité les dispositions de la résolution essentielle qui a été votée ici.

Voilà, Monsieur le Président, les raisons qui font que nous savons gré à votre pays de cette initiative car elle touche des problèmes concrets concernant plusieurs situations de conflits dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi. La déclaration présidentielle qui sera adoptée à l'issue de ce débat confirmera l'intérêt du Conseil pour cette question et surtout sa détermination, stimulée par les interventions d'aujourd'hui, à y apporter des réponses. Il appartiendra ensuite au Conseil de traduire dans chaque cas les principes et les recommandations qu'il aura fait siens dans cette déclaration.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour nous, Monsieur le Président, que de vous voir présider la séance d'aujourd'hui et je vous en remercie. Je souhaite remercier également la Vice-Secrétaire générale de sa déclaration liminaire.

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU, ces dernières années, nous ont à maintes reprises rappelé le caractère brutal et complexe des conflits actuels. Les luttes internes y sont en effet souvent associées à l'abondance d'armes légales et illégales disponibles, ce qui entraîne une escalade permanente de la violence. Dans les cas où un accord de paix est conclu entre les factions en guerre, le Conseil de sécurité peut et doit prendre activement des mesures pour aider ces factions à endiguer plus efficacement cette violence.

C'est pourquoi nous saluons les efforts de la Malaisie, qui assume la présidence du Conseil de sécurité, pour mettre en relief le rôle essentiel du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants dans la prévention d'autres violences et dans la reconstruction de la société civile.

La volonté politique des parties en conflit de respecter un accord de paix et de procéder au désarmement ne peut être sous-estimée. Si elle fait défaut, l'ONU n'a qu'un pouvoir limité. L'Angola constitue un exemple flagrant et regrettable d'un succès potentiel transformé en échec. Alors que l'ONU a réussi à désarmer et démobiliser plus de 50 000 ex-combattants de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), ses acquis chèrement payés ont été rapidement perdus en raison du manquement de la part de l'UNITA à ses engagements conformément aux accords de paix.

En Sierra Leone, les États-Unis sont encouragés par l'accord de paix signé hier à Lomé. Mais il ne sera pas facile d'assurer une paix durable dans ce pays déchiré par la guerre. Le Département des opérations de maintien de la paix estime que plus de 33 000 combattants devront être désarmés et réintégrés dans la société en Sierra Leone avant que la paix ne s'installe. Il s'agit donc d'une tâche considérable.

En vue d'assurer le succès de nos futures entreprises, nous devons tirer les leçons des expériences passées et chercher des voies nouvelles pour rendre le désarmement et la démobilisation plus effectifs. À cette fin, nous sommes encouragés par l'excellent travail du Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix, qui envisage de finaliser un rapport sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion vers la fin de cette année.

De la même façon, les États-Unis sont encouragés par l'action du Département pour les affaires de désarmement, qui a tenu un atelier à Guatemala, en novembre 1998, sur la récupération des armes et l'intégration des ex-combattants dans la société civile — les expériences du Guatemala, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua et de la Colombie. Tous ces efforts, sans oublier le récent document de travail de la Commission du désarmement des Nations Unies sur les mesures concrètes en matière de désarmement, contribueront sensiblement à la compréhension de cette importante question au plan international.

Une idée créative et novatrice dans le domaine du désarmement concernant les armes légères et de petit calibre s'est fait jour lors de la visite en Albanie, l'an dernier, du Secrétaire général adjoint Dhanapala — que je suis heureux de saluer ici — où le Secrétariat a aidé à développer l'idée de mandater les dirigeants albanais locaux pour récupérer et échanger des armes contre des projets civils de construction au niveau des communautés locales. Dans le passé, des programmes «fonds en échange d'armes» avaient peu contribué à améliorer les économies locales ou à mettre les armes hors de portée des ex-combattants. Cette nouvelle approche d'échange d'infrastructure locale contre des armes

pourrait offrir une solution de rechange aux efforts passés en matière de désarmement.

En dépit du succès de ces nouvelles initiatives, il ne suffit pas de se limiter à la simple récupération des armes. La communauté internationale doit aussi agir pour contrôler le flux d'armes légales et illicites vers les zones de conflit. L'ensemble de nos pays qui vendent des armes légères ou participent à leur circulation, ont une part de responsabilité en fermant les yeux sur les destructions qu'elles occasionnent. Nous devons agir ensemble pour freiner les transferts d'armes vers les zones de conflit.

À cet effet, je voudrais souligner quelques-unes des idées préconisées par la Secrétaire d'État Madeleine Albright au cours de la réunion ministérielle des Nations Unies sur l'Afrique, l'an dernier, ainsi que les initiatives prises par les États-Unis, aux plans national et international, dans le domaine de la maîtrise des armes. La Secrétaire d'État Albright a proposé l'élaboration d'une convention mondiale fondée sur un document précurseur, la Convention de l'Organisation des États américains contre le trafic illicite. Nous devrions finaliser les négociations sur la convention mondiale dès que possible. Les États-Unis appuient également les travaux de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime, relatifs au trafic d'armes illicites, ainsi que le Code de conduite de l'Union européenne sur les transferts d'armes. Nous chercherons à assurer une meilleure coordination avec l'Union européenne dans nos politiques respectives en matière de transferts d'armes. Au plan national, les États-Unis ont promulgué une législation plus stricte sur les transactions d'armes effectuées par des entreprises actives dans les transferts internationaux d'armes.

Ma délégation voudrait faire une distinction entre le désarmement et la démobilisation, que nous considérons en général comme relevant du Conseil de sécurité, et la réinsertion, que nous jugeons en général comme étant une activité relevant de la consolidation de la paix après les conflits ou du développement. La réinsertion des ex-combattants dans leur société s'inscrit dans une zone grise entre deux domaines de l'assistance internationale : les secours et le développement. Pour que les combattants réussissent leur réinsertion, il faudrait qu'ils puissent trouver du travail dans d'autres secteurs économiques de leur pays. À cette fin, les États-Unis sont heureux de noter que le Conseil économique et social tiendra à Genève, dans les prochains jours, un débat sur les questions humanitaires et abordera la question de la coopération et de la coordination internationales face aux urgences humanitaires, et notamment la transition entre secours, relèvement, reconstruction et développement.

Le fait que deux organes principaux de l'ONU — le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social — étudient cette question souligne l'importance que présentent la démobilisation et la réintégration des soldats pour la société civile dans des pays marqués par un conflit armé. Cela montre également la complexité du défi à relever dans une telle entreprise, que ce soit en Amérique centrale, en Afrique ou au Kosovo.

Enfin, l'existence d'enfants soldats est une réalité malheureuse dans nombre de conflits d'aujourd'hui. Ces enfants sont soumis aux horreurs qui produisent souvent des effets traumatisants sur les jeunes et fragiles esprits. Les enfants doivent non seulement bénéficier d'activités productives les empêchant d'avoir recours à la violence, mais ils doivent également apprendre qu'il y a des alternatives aux armes, à la destruction et au désordre.

J'ai eu l'occasion d'observer de près à Sri Lanka le défi complexe et la difficulté de mettre fin au recrutement d'enfants soldats une fois cette pratique commencée. Dans ce contexte, le travail du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans des situations de conflit armé doit être appuyé et vivement apprécié.

Nous attendons avec intérêt les déclarations des États non membres du Conseil, notamment de ceux qui ont eu à prendre des mesures concrètes et effectives pour mettre en oeuvre et soutenir, dans le cadre de leur propre société et histoire, les concepts théoriques dont nous débattons aujourd'hui. Et une fois encore, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, de tenir ce débat public sur cette question si importante. Nous vous remercions encore de votre présence aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous souhaite la bienvenue à New York et vous remercie de tenir ce débat public sur cette question si importante. Monsieur le Ministre, nous sommes honorés de vous voir présider cette séance du Conseil de sécurité.

Dans l'accomplissement de son mandat en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité fait face aujourd'hui à des situations de conflit extrêmement complexes. Ces conflits se limitent souvent aux frontières d'un État mais ont des implications internationales. D'autres voient la participation de plusieurs

factions, milices et groupes armés sur lesquels l'autorité des gouvernements est souvent réduite ou nulle. La circulation massive d'armes légères ajoute à la complexité des conflits qui, à leur tour, exigent beaucoup d'investissements en termes de ressources pour parvenir à une solution durable. En outre, ces efforts peuvent prendre beaucoup de temps et, de ce fait, dans la quête d'une paix durable à une situation d'après conflit, un objectif majeur consiste à éviter la résurgence du conflit. C'est pourquoi les questions de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants sont vitales.

Il y a des situations où les combats se poursuivent en dépit de la présence d'une mission de maintien de la paix ou de consolidation de la paix des Nations Unies sur le terrain. Pour éviter ces situations, il est important que les parties en guerre soient désarmées dès le début. Mais ceci dépend beaucoup de la volonté politique des parties à mettre fin au conflit et de leur engagement à déposer les armes.

Il y a des cas où les combattants veulent garder leurs armes comme trophées symbolisant leur participation à ce qu'ils peuvent considérer comme une noble cause. Ailleurs, pour des raisons de sécurité ou pour d'autres motifs, l'incitation à déposer les armes est très limitée, et des actes de banditisme sont fréquents.

La communauté internationale doit trouver les moyens d'assurer que, dans des opérations de maintien ou de consolidation de la paix, les combattants sont effectivement désarmés pour éviter une résurgence du conflit. Il serait possible d'atteindre cet objectif, premièrement, en incorporant dans les accords de paix les conditions explicites de désarmement et en donnant un mandat précis et complet aux opérations de maintien ou de consolidation de la paix; deuxièmement, en mettant au point des systèmes d'incitation appropriés et réalisables pour encourager à la remise volontaire des armes. Toutefois un système d'incitation exigerait un appui financier de la part de la communauté internationale.

La démobilisation des ex-combattants est aussi un aspect important de la quête de règlement durable des conflits. Comme l'a clairement indiqué la Vice-Secrétaire générale dans sa déclaration de ce matin, ce processus comprend l'enregistrement et l'examen médical des combattants ainsi que la fourniture d'articles de première nécessité, le transport vers leurs communautés, ou même leur incorporation au sein d'une force unifiée. À cet égard, la situation en Sierra Leone pourrait bien servir de précédent, comme l'a indiqué la délégation du Royaume-Uni, notamment dans le cas des enfants soldats.

Nous convenons que la démobilisation est le complément nécessaire du désarmement. C'est la phase suivante dans l'enchaînement des événements. Cela étant, on considère souvent que c'est la responsabilité des organisations à vocation humanitaire et des institutions chargées du développement. Des fonds ne sont donc généralement pas disponibles à cette fin dans le cadre d'un mandat de maintien de la paix. Notre délégation estime que, même si le partage des responsabilités a des avantages, il conviendrait de conclure des accords financiers adéquats pour éviter d'invoquer le manque de fonds pour arrêter prématurément un processus si important, avec toutes les conséquences négatives qui en découleraient.

L'étape suivante de cette suite d'événements est la réinsertion qui connaît le même sort. Ce n'est un secret pour personne que la réinsertion dans la société des ex-combattants, à l'exception de ceux qui ont commis des crimes de guerre, est non seulement souhaitable mais nécessaire. Ne pas le faire comme il convient entraîne souvent une escalade du banditisme et autres crimes violents. Dans les pays qui connaissent de graves difficultés économiques, des programmes d'aide aux ex-combattants pour leur permettre de s'adapter à la vie civile et devenir productifs sont essentiels. Sans de tels programmes, une paix fragile pourrait facilement échouer.

Nous reconnaissons qu'un programme de réinsertion des ex-combattants est un objectif socioéconomique à long terme. Les plans de maintien de la paix devraient tenir compte de ce fait et prévoir la poursuite du processus même après qu'une opération de maintien de la paix ait pris fin.

À cet égard, il est également important de tenir compte des besoins particuliers de groupes vulnérables de la société, tels que les femmes, les personnes âgées et, en particulier, les enfants auxquels il faudrait accorder une attention spéciale. Nous réitérons donc notre appui aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés et nous l'encourageons à continuer de plaider en faveur des besoins spéciaux des anciens enfants soldats.

Avant de terminer, j'aimerais aborder la question du flux massif d'armes de petit calibre dans de nombreuses situations de conflit, particulièrement en Afrique. On estime que plus de 500 000 armes de petit calibre sont en circulation sur le continent. La disponibilité de telles armes alimente les conflits existants et en allume de nouveaux. L'adoption d'un moratoire sur l'importation et l'exportation de ces armes aux régions en conflit devient une nécessité

urgente. D’autres mécanismes pour faire face à cette situation devraient également être étudiés.

Comme d’autres délégations, nous estimons que le Conseil de sécurité devrait poursuivre son engagement de débattre des questions importantes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants dans le cadre du maintien de la paix. C’est pourquoi nous appuyons l’idée du Secrétaire général visant à présenter un rapport au Conseil de sécurité avec ses observations et ses recommandations relatives aux principes et directives sur le sujet et les enseignements tirés afin de faciliter la poursuite de son examen de la question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Gambie des paroles aimables qu’il m’a adressées.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c’est un grand plaisir de vous voir, vous Ministre des affaires étrangères de la Malaisie, assumer la présidence de cette réunion importante.

Les Pays-Bas s’associent à d’autres délégations qui ont félicité la Malaisie de son initiative opportune de consacrer un débat public du Conseil à la question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. Comme d’autres, nous avons toujours prôné une approche pleinement intégrée à la séquence familière de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits, mais toute délégation qui essaie de mettre cela en pratique en suggérant au Conseil de centrer son attention sur un élément de cette suite d’événements postérieurs à la conclusion d’un accord de paix se heurte à une objection qui fait valoir que la question fait déjà l’objet d’un débat dans d’autres instances des Nations Unies.

Nous rendons hommage à la délégation de la Malaisie qui ne s’est pas laissée dissuader par cette objection. Une crainte excessive de double emploi s’oppose à l’élaboration d’une approche intégrée. Il convient que le Conseil de sécurité discute des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants parce que le succès ou l’échec de la réinsertion des ex-combattants peut être déterminé en grande partie par les décisions que le Conseil devra prendre au stade préliminaire, c’est-à-dire, alors qu’il s’occupe encore de la tâche essentielle qui consiste à essayer de mettre fin à un conflit armé.

Au cours des 10 dernières années, un certain nombre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion de grande envergure ont été mis en place et appliqués avec de plus en plus souvent la participation active de la communauté internationale. Les Pays-Bas ont contribué à certains de ces programmes, tels que ceux qui se déroulent au Guatemala, au Rwanda, en Angola, au Mali et en Albanie. Ils n’ont pas tous été couronnés de succès mais on peut en tirer des enseignements importants. À cet égard, nous nous félicitons des principes et directives de désarmement, démobilisation et réinsertion que le Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix a publiés récemment.

L’un de ces enseignements semble être évident, à savoir que sans la volonté politique des parties concernées, il est difficile, voire impossible, de mettre en oeuvre un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il est vrai que la volonté politique ne peut pas être imposée, mais dans le contexte d’une approche véritablement intégrée, on pourrait peut-être en faire davantage pour la stimuler. Dès que commence la participation de la communauté internationale, on pourrait faire prendre conscience aux parties du fait que si le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion fonctionne bien, cela favorise leurs intérêts collectifs vitaux. On pourrait en fait leur faire prendre conscience du fait qu’un programme crédible en la matière indiquerait que les parties prennent leur engagement envers la paix au sérieux et que le désir de la communauté internationale de contribuer à un processus général de consolidation de la paix après les conflits dépendra dans une large mesure de cette perception.

Il est essentiel que le Conseil de sécurité se prononce sur l’importance du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion dans tout accord de paix. Le fait que la question soit discutée dans d’autres instances ne change rien à l’affaire. C’est le Conseil de sécurité qui peut surveiller et influencer la rédaction d’un accord de paix dès son premier stade et s’assurer que tous les éléments menant à un règlement durable y soient dûment reflétés. Le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion est, à notre avis, l’un de ces éléments. On ne peut pas tout simplement arrêter un conflit, et un pays où les combats viennent de prendre fin ne doit jamais être abandonné à lui-même.

Cela ressort à l’évidence dans le cas des enfants soldats. Le problème de la démobilisation et de la réinsertion, déjà très difficile en général, devient alors très critique lorsque des enfants soldats sont concernés. Il est évident que les enfants ex-combattants auront besoin d’un fort niveau de supervision pendant une période de temps considérable. Un pays qui démobilise ses enfants soldats mais ne les aide pas tant qu’ils n’ont pas totalement été réinsérés

dans la société civile place en fait une bombe à retardement à sa base même.

Les enfants soldats doivent sans doute être rééduqués, ils ont sans doute besoin de soins, mais on ne peut les tenir responsables de la même façon que les ex-combattants adultes. Cela s'avérera souvent difficile parce que certaines des pires atrocités qui ont été commises ont été le fait d'enfants soldats. Toutefois, il ne devrait y avoir aucun doute pour ce qui est de la responsabilité des adultes. La délégation des Pays-Bas a toujours maintenu que responsabilité et réconciliation ne sont pas incompatibles. Nous pensons bien au contraire qu'il n'y a pas de paix durable sans obligation de rendre compte. Ce principe devrait toujours trouver un écho dans chaque programme de réinsertion des ex-combattants.

Le représentant de la Finlande apportera, plus tard au cours du débat, une contribution de fond à nos délibérations, au nom de l'Union européenne. Il va sans dire que les Pays-Bas s'associent pleinement à sa déclaration.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Malaisie.

Je voudrais dire toute ma sincère reconnaissance à la Vice-Secrétaire générale pour sa très importante déclaration sur la question qui fait l'objet de notre débat ce matin. Je prie la Vice-Secrétaire générale de bien vouloir transmettre les remerciements de la Malaisie au Secrétaire général pour son appui et son engagement personnel dans les efforts que nous avons réalisés pour que ce sujet fasse l'objet d'une plus grande attention au sein du Conseil. Je voudrais également remercier les membres du Conseil d'avoir appuyé cette initiative de la Malaisie. Nous leur sommes particulièrement reconnaissants de nous avoir encouragés et d'avoir aidé à cristalliser les idées pertinentes pour le débat du Conseil. Nous sommes également très reconnaissants au Secrétariat et aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'avoir coopéré avec nous dans cette initiative.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité a débattu de questions tout particulièrement liées à la diplomatie préventive, l'instauration de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits, et a publié des déclarations présidentielles en la matière. La Malaisie se félicite que le Conseil ait décidé de poursuivre ce débat. Nous pensons qu'il est important que le Conseil se penche régulièrement sur ces questions, tout en traitant les problèmes immédiats et urgents inhérents aux diverses situations de conflit de par le monde.

La Malaisie est fermement convaincue qu'en exerçant la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe aux termes de la Charte, le Conseil ne devrait pas se préoccuper uniquement des situations de conflit spécifiques qui sont inscrites à son ordre du jour. Le Conseil doit pouvoir de temps à autre discuter de questions thématiques ou recevoir des exposés d'orientation sur des questions intersectorielles qui pourraient aider le Conseil à prendre des décisions qui, en fin de compte, auront des résultats positifs. Nous pensons que le débat sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix constitue une importante contribution à ce processus. Ce débat permettra au Conseil de contribuer considérablement au renforcement et à l'efficacité des activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies.

Le Conseil sait déjà parfaitement quelles sont les questions en jeu. De plus en plus, les Nations Unies ont eu à traiter de conflits essentiellement internes de par leur nature, mais ayant certaines implications internationales. Dans ce genre de conflit, les parties et les factions belligérantes s'engagent dans une lutte amère et quelquefois de longue durée, qui menace les institutions politiques, nuit à l'économie et engendre de graves problèmes sociaux. Certaines des parties ont recours à des pratiques et activités qui sont clairement en violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Dans de nombreux cas, ces activités se déroulent dans une impunité dévoyée. Cela engendre inévitablement une culture de la violence et de l'intimidation généralisée.

Des milliers de civils innocents ont été déplacés ou contraints à devenir des réfugiés. Les agents internationaux, y compris le personnel des Nations Unies, sont également devenus de malheureuses victimes dans les conflits en cours. La disponibilité des armes pour les parties au conflit — notamment, comme l'ont mentionné certains orateurs qui m'ont précédé, des armes légères et de petit calibre — a rendu la situation plus compliquée encore. La participation alarmante d'enfants soldats a ajouté une nouvelle dimension qui exige une attention urgente et toute particulière. Dans un tel environnement, la quête de la paix devient dans tous les cas un processus long et ardu. La paix est peut-être difficile à obtenir dans de telles conditions, mais une paix durable, à l'issue d'un accord de paix, est encore plus difficile à atteindre si des efforts sérieux ne sont pas faits pour traiter

de façon très circonstanciée les questions du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants.

Un des objectifs fondamentaux du maintien de la paix est de créer un environnement sûr propice à la reprise d'activités pacifiques et au retour à une vie normale dans la société. Le maintien de la paix doit également créer les conditions qui permettront des efforts très sérieux de consolidation de la paix après les conflits. Le désarmement est un préalable capital à la consolidation de la paix et à la stabilité des pays émergeant d'un conflit. L'expérience a toutefois montré que le désarmement à lui seul ne peut garantir la réalisation des objectifs à long terme que sont la paix durable, la stabilité et le développement. Il doit être accompagné d'une véritable démobilisation des ex-combattants et de leur réintégration rapide et pacifique dans la société. Ces trois éléments devraient faire partie intégrante d'un processus continu qui va de la phase du maintien de la paix à celle de la consolidation de la paix après les conflits.

La Malaisie est bien consciente des complexités et des sensibilités qui entourent la tâche du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, en particulier dans le type de conflits auquel le Conseil se trouve de plus en plus confronté. Cette tâche ne réussira que s'il existe la volonté de la part des parties impliquées au conflit d'accepter de se plier aux termes de cet exercice. Nous avons pris note du fait que ces dernières années, des résultats tout relatifs ont été obtenus dans un certain nombre de pays où des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été mis en oeuvre. La Malaisie rend hommage aux gouvernements de ces pays et aux parties belligérantes qui ont entrepris ces programmes dans un effort général en vue d'amener une paix durable dans des situations d'après conflit. Nous reconnaissons, comme d'autres, qu'il reste encore beaucoup à faire. À cet égard, il faut que la communauté internationale fournisse un appui important. Nous espérons que le Conseil de sécurité pourra jouer un rôle prééminent pour obtenir cet appui qui, selon nous, doit se fonder sur une forte volonté politique de résoudre les conflits et d'aider les sociétés sortant de ces conflits à reconstruire leurs structures politiques, économiques et sociales ravagées par la guerre. À cet égard, les besoins particuliers des enfants soldats doivent être soulignés et recevoir toute l'attention que requiert une question prioritaire.

Comme l'ont fait remarquer certains orateurs précédents, le financement demeure un problème dans la mise en oeuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Les conflits de longue durée, de par leur nature, grèvent sérieusement les ressources d'un pays, et surtout si ce dernier se trouve déjà dans une situation économique difficile. À l'évidence, la question du financement nécessaire à ces programmes doit être abordée par tous les intéressés. La communauté internationale doit adopter une approche coordonnée, en tenant compte tout particulièrement des exigences spécifiques aux trois composantes de ce processus continu. La Malaisie pense que les divers organes et institutions des Nations Unies peuvent élaborer des arrangements qui répondraient aux exigences des programmes spécifiques du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration dans diverses situations d'après conflit et qui prévoiraient leur participation conformément aux responsabilités que leur confère la Charte. Nous ne saurions ignorer les aspects relatifs au développement dans la consolidation de la paix après les conflits. Les programmes de réinsertion, tout particulièrement, nécessiteront une certaine assistance économique.

La Malaisie a acquis une certaine expérience des programmes de démobilisation et de réinsertion à la suite d'un problème d'insurrection interne qui a duré presque 50 ans et qui a pris fin il y a 10 ans seulement. Au cours de ces années, le Gouvernement a dû dépenser énormément pour la défense, notamment pour les opérations de lutte contre l'insurrection, tout en se concentrant sur le développement. Les soldats et les policiers ont dû être démobilisés et réinsérés dans la société civile dès que la situation s'est améliorée du point de vue de la sécurité. Ce programme continu de démobilisation et de réinsertion a été incorporé dans les plans de développement du pays. Ces anciens combattants, retraités de l'armée, ont l'occasion de se former et de participer à une activité économique utile.

Nous reconnaissons que l'expérience de la Malaisie est peut-être unique dans la situation à laquelle nous sommes confrontés. Nous en avons, toutefois, tiré des enseignements très importants. Nous avons pu partager cette expérience avec d'autres pays. Par exemple, la Malaisie a pu aider à la formation d'ex-combattants namibiens pour les préparer à la réinsertion dans la société après l'indépendance de la Namibie.

La Malaisie pense que les efforts faits pour partager les expériences dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion devraient être encouragés. Nous attendons avec intérêt la participation au présent débat du Conseil sur cette question des États Membres qui ont une expérience directe dans ces programmes. Nous nous félicitons de la tenue des divers séminaires et conférences sur ce sujet et sur d'autres questions connexes. Nous apprécions également les efforts déployés par le Secrétaire général, les États Membres et les organisations internatio-

nales et régionales en vue d'élaborer des principes généraux et des directives pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix. Nous notons également que les organismes des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale et la Commission du désarmement, ont fait un travail très utile en la matière.

La Malaisie est fermement convaincue que les Nations Unies devraient jouer un rôle plus important dans le rétablissement et le maintien de la paix ainsi que dans la consolidation de la paix après les conflits, notamment dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans un environnement de maintien de la paix. Étant donné la nature des conflits actuels, on exige beaucoup des Nations Unies. Mais avec la volonté politique nécessaire, l'allocation des ressources et l'appui des États Membres et de la communauté internationale, nous pensons que les Nations Unies réussiront.

La Malaisie serait très heureuse que le Conseil de sécurité soit disposé à débattre régulièrement de la question à l'examen aujourd'hui. Nous proposons que le Conseil examine de nouveau cette question sur la base d'un rapport qui, nous l'espérons, pourra être présenté par le Secrétaire général dans les six mois. Nous pensons que le Conseil et les États Membres de l'ONU pourront discuter plus avant du travail utile fait par le Secrétariat sur les principes et directives, ainsi que sur les pratiques, les expériences et les enseignements tirés en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants. Le Conseil devrait pouvoir envisager des mesures concrètes pour guider les futurs efforts de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies pour assurer une paix et une sécurité durables dans diverses régions du monde.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur la liste. En raison de l'heure avancée, et avec l'assentiment des membres du Conseil, j'ai l'intention de suspendre la séance maintenant.

La séance est suspendue à 13 h 15.